Présidence de la République



République Centrafricaine Unité - Dignité - Travail

DECRET Nº 12 5 @ 0 3 6 ___

- la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- la Loi n° 96.013 du 13 janvier 1996 portant création des Régions et fixant leurs Limites Territoriales ;
- la Loi n°21.001 du 21 janvier 2021, relative aux Circonscriptions Administratives ;
- la Loi n°99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la Loi n°23.004 du 28 janvier 2023, fixant les limites territoriales des Circonscriptions Administratives ;
- le Décret n°23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
 - le Décret n°22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - le Décret n°24.001 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n°25.007 du 13 janvier 2025, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local et fixant les attributions du Ministre ;



SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommées aux postes de Sous-Préfets dans certaines Sous-Préfectures, les personnalités ci-après :

REGION DES PLATEAUX

PREFECTURE DE LA LOBAYE

SOUS-PREFECTURE DE MONGOUMBA

- Monsieur BAKOUTOU APEMA Lezzin

SOUS-PREFECTURE DE BOGANANGONE

- Monsieur MOKONDAYEN Jonas

SOUS-PREFECTURE DE MOBOMA

- Madame SEMKOMANA Angèle

REGION DE L'EQUATEUR

PREFECTURE DE LA NANA MAMABERE

SOUS-PREFECTURE DE BOUAR

- Monsieur BOUAKA Jean Michel

SOUS-PREFECTURE DE BABOUA

Monsieur NIENDE Jean Norbert

PREFECTURE DE LA MAMBERE KADEI

SOUS-PREFECTURE DE GAMBOULA

- Monsieur KEMBA Léopold Marcelin

9

SOUS-PREFECTURE DE DEDE MOKOUBA

- Monsieur YAMANDE NODJITOLOUM Hervé

REGION DE YADE

PREFECTURE DE L'OUHAM

SOUS-PREFECTURE DE MARKOUNDA

- Monsieur SELEMANE ACHIMANE

PREFECTURE DE L'OUHAM-FAFA

SOUS-PREFECTURE DE BATANGAFO

- Monsieur YEKOUA KETTE Robert

REGION DE KAGAS

PREFECTURE DE LA KEMO

SOUS-PREFECTURE DE SIBUT

- Monsieur MOUNDJOUAKA Ernest

SOUS-PREFECTURE DE MALA

- Monsieur SENDENOU Richard

PREFECTURE DE LA NANA-GRIBIZI

SOUS-PREFECTURE DE MBRES

- Monsieur MBALA MBANGA Bernard

REGION DE HAUT-OUBANGUI

PREFECTURE DE LA BASSE-KOTTO

SOUS-PREFECTURE DE MOBAYE

- Monsieur MBONGO KOTYS Louis



SOUS-PREFECTURE DE KEMBE

Monsieur DJIBONGO Bernard

SOUS-PREFECTURE DE MINGALA

Monsieur NOUIDEMONA Richard

PREFECTURE DU HAUT-MBOMOU

SOUS-PREFECTURE DE DJEMAH

- Monsieur YEMOKODET Marcelin

REGION DE BAS-OUBANGUI

PREFECTURE DE BANGUI

SOUS-PREFECTURE DE BANGUI-FLEUVE

- Monsieur BALEGBAYA Christian Armel

SOUS-PREFECTURE DE BANGUI-CENTRE

- Madame DEMBA née DJOUALI-GONDO Marie Florence.

jave Cen

Art. 2 : Le reste sans changement.

Art. 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 05 FEV 2025

Faustin-Archange TOUADERA